

PAR COURRIEL

Le 30 juin 2025

N/Réf. : 29160

Objet : Demande d'accès aux documents – Décision

Bonjour,

Par la présente, nous donnons suite à votre demande d'accès, reçue le 20 mai 2025, telle que précisée le 29 mai dernier et visant à obtenir :

Concernant la situation des infirmières et infirmiers diplômé.es hors Canada (IDHC) et recruté.es dans le cadre du Projet de reconnaissance des compétences d'infirmières et d'infirmiers formé.es hors Canada (IDHC), pour la période du 1^{er} septembre 2021 à nos jours :

1. *La liste des organismes PASI ayant accompagné ou accompagnant toujours les IDHC dans chacune des régions administratives d'accueil de la province;*
2. *Relativement aux ententes d'accompagnement des IDHC, les rapports de reddition de comptes fournis par les organismes PASI suivants :*
 - Pour la région administrative de Laval :*
 - *Le Carrefour jeunesse-emploi de Laval;*
 - Pour la région administrative la Capitale Nationale :*
 - *Le Centre multiethnique de Québec*
 - *Le service d'Orientation d'Intégration des Immigrants au Travail (SOIT)*
 - *Kif-Kif Familles Mobilisées en Action*
 - *Le service d'accueil nouveaux arrivants (SANA Côte-de-Beaupré)*
3. *Les budgets et les frais couverts pour les phases 2 et 3 du projet;*
4. *La liste des organismes ou organisations autres que les organismes PASI ayant collaboré avec le MIFI pour l'accueil et l'intégration des IDHC.*

À cet égard, en ce qui concerne le premier et le quatrième point de votre demande, nous vous transmettons ci-joint les documents demandés et détenus par le Ministère. Concernant le deuxième point, notez que la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (Loi) prévoit certaines restrictions au droit d'accès. Ainsi, les documents visés par ce point sont protégés en application des articles 14, 23, 24, 37, 53 et 54 de la Loi (en annexe). En effet, ces documents sont constitués en substance ou en totalité de renseignements confidentiels d'un tiers, d'avis ou de recommandations ou encore de renseignements personnels permettant d'identifier directement ou indirectement des personnes.

Finalement, concernant le troisième point de votre demande, nous vous informons que le Ministère ne détient pas de document distinct contenant des bilans ou rapports pour les phases 2 et 3 de ce projet. De ce fait, la production des renseignements demandés nécessiterait la modification ou la création d'une programmation ainsi que la comparaison de renseignements. Or, en vertu de l'article 15 de la Loi, le droit d'accès ne porte que sur les documents dont la communication ne requiert ni calcul ni comparaison de renseignements.

Veuillez noter que vous pouvez demander à la Commission d'accès à l'information du Québec de réviser cette décision, et ce, dans les trente (30) jours suivant la date de la présente lettre. Vous trouverez de plus amples informations à l'adresse suivante : www.cai.gouv.qc.ca/citoyens/recours-devant-la-commission/concernant-lacces-aux-documents-dorganismes-publics/.

Veuillez recevoir nos salutations distinguées.

Originale signée par :

Tabita Nicolaica
Responsable de l'accès aux
documents et de la protection
des renseignements personnels

p. j.

LOI SUR L'ACCÈS AUX DOCUMENTS DES ORGANISMES PUBLICS ET SUR LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

14. Un organisme public ne peut refuser l'accès à un document pour le seul motif que ce document comporte certains renseignements qu'il doit ou peut refuser de communiquer en vertu de la présente loi.

Si une demande porte sur un document comportant de tels renseignements, l'organisme public peut en refuser l'accès si ces renseignements en forment la substance. Dans les autres cas, l'organisme public doit donner accès au document demandé après en avoir extrait uniquement les renseignements auxquels l'accès n'est pas autorisé.

1982, c. 30, a. 14.

23. Un organisme public ne peut communiquer le secret industriel d'un tiers ou un renseignement industriel, financier, commercial, scientifique, technique ou syndical de nature confidentielle fourni par un tiers et habituellement traité par un tiers de façon confidentielle, sans son consentement.

1982, c. 30, a. 23.

24. Un organisme public ne peut communiquer un renseignement fourni par un tiers lorsque sa divulgation risquerait vraisemblablement d'entraver une négociation en vue de la conclusion d'un contrat, de causer une perte à ce tiers, de procurer un avantage appréciable à une autre personne ou de nuire de façon substantielle à la compétitivité de ce tiers, sans son consentement.

1982, c. 30, a. 24.

37. Un organisme public peut refuser de communiquer un avis ou une recommandation faits depuis moins de dix ans, par un de ses membres, un membre de son personnel, un membre d'un autre organisme public ou un membre du personnel de cet autre organisme, dans l'exercice de leurs fonctions.

Il peut également refuser de communiquer un avis ou une recommandation qui lui ont été faits, à sa demande, depuis moins de dix ans, par un consultant ou par un conseiller sur une matière de sa compétence.

1982, c. 30, a. 37.

53. Les renseignements personnels sont confidentiels sauf dans les cas suivants:

1° la personne concernée par ces renseignements consent à leur divulgation;

2° ils portent sur un renseignement obtenu par un organisme public dans l'exercice d'une fonction juridictionnelle; ils demeurent cependant confidentiels si l'organisme les a obtenus alors qu'il siégeait à huis-clos ou s'ils sont visés par une ordonnance de non-divulgation, de non-publication ou de non-diffusion.

1982, c. 30, a. 53; 1985, c. 30, a. 3; 1989, c. 54, a. 150; 1990, c. 57, a. 11; 2006, c. 22, a. 29; 2021, c. 25, a. 8.

54. Dans un document, sont personnels les renseignements qui concernent une personne physique et permettent, directement ou indirectement, de l'identifier.

1982, c. 30, a. 54; 2006, c. 22, a. 110; 2021, c. 25, a. 10.

Point 1

Liste des organismes PASI ayant accompagné ou accompagnant toujours les IDHC dans chacune des régions administratives d'accueil de la province

Partenaire
Accueil et intégration BSL inc.
Accueil-Parrainage Outaouais
Carrefour Jeunesse emploi d'Abitibi-Ouest
Groupe Inclusia
ABL ACCÈS ACCUEIL ACTION
Comité Régional d'Éducation pour le Développement International Lanaudière
CRESO Centre-Conseil en emploi
Droit à l'emploi (D.E.)
Les services de main-d'œuvre l'Appui inc.
L'orienthèque, centre d'orientation et services d'intégration de la main-d'œuvre
Maison de la famille des Maskoutains
Service Accès Travail de Portneuf
Solidarité ethnique régionale de la Yamaska
Zone Emploi d'Antoine-Labelle
Carrefour jeunesse Emploi du Témiscamingue
Intro Drummondville Inc.
Le Tremplin, centre pour personnes immigrantes et leurs familles
Mouvement de la relève d'Amos-Région Inc.
Carrefour jeunesse-emploi de Beauce-Sud
HAUTE-GASPÉSIE ME VOICI
Horizon Emploi
Accueil pour immigrants et réfugiés du Sud-ouest de Montréal - Centre Prisme
CARI ST-LAURENT
Carrefour Le Moutier
CLEF pour l'intégration au travail des immigrants
Kif-Kif Familles mobilisées en action
Maison Internationale de la Rive-Sud Inc.
Carrefour d'aide aux nouveaux arrivants
Carrefour Jeunesse emploi de Laval (C.J.E.L)
Centre multiethnique de Québec inc.
Service d'orientation et d'intégration des immigrants au travail de Québec
Accueil-Parrainage Outaouais
Comité Régional d'Éducation pour le Développement International Lanaudière
Carrefour Jeunesse-Emploi de Frontenac
CENTRE DE BÉNÉVOLAT ST-ALPHONSE-NOUVELLE INC.
CRESO Centre-Conseil en emploi
Les services de main-d'œuvre l'Appui inc.
L'orienthèque, centre d'orientation et services d'intégration de la main-d'œuvre
SEMO
Service d'accueil des nouveaux arrivants de Shawinigan
Solidarité ethnique régionale de la Yamaska
Zone Emploi d'Antoine-Labelle

Source: Direction des mesures et services (DMS)

Date: 27 mai 2025

Point 4

Liste des organismes ou organisations autres que les organismes PASI (Programme d'accompagnement et de soutien à l'intégration) ayant collaboré avec le Ministère pour l'accueil et l'intégration des infirmières et infirmiers diplômés hors Canada (IDHC)

MSSS CIUSSS de la Capitale-Nationale CIUSSS de l'Estrie CISSS Montérégie-Centre CISSS Montérégie-Est CISSS Montérégie-Ouest CISSS Lanaudière CISSS Laurentides CISSS de l'Abitibi-Témiscamingue CISSS de Chaudière-Appalaches CIUSSS Mauricie et Centre du Québec CISSS de Gaspésie CISSS de l'Outaouais CHU de Québec IUCPQ CIUSSS Centre-ouest île de MTL CIUSSS Ouest île de MTL CIUSSS Centre-Sud île de MTL CIUSSS Est île de MTL CIUSSS Nord île de MTL CHUM CUSM CHU Ste-Justine Institut de cardiologie de Montréal CISSS Laval Collège Montmorency Centres de services scolaires de Portneuf CSSVDC C.S. scolaire Sorel-Tracy CSSVT CSSAMARES CSSMI Centres de services scolaires Des Découvreurs Centres de services scolaires La Capitale Centres de services scolaires Premières Seigneuries C.S. Scolaires Marie-Victorin C.S. scolaire de Laval CSSDHR CSSBE CSS des Chênes Centre de services scolaire Chic-Chocs Centre de services scolaire René Lévesque Centre des services scolaires des Portage-de-l'Outaouais Centre des services scolaires des Draveurs Centre de services scolaire au Cœur-des-Vallées MES Cégep de Limoilou CEC de Charlevoix Cégep de Granby Cégep de St-Jean-sur-Richelieu Cégep de St-Hyacinthe Cégep Sorel-Tracy Cégep de Valleyfield Cégep régional de Lanaudière à Joliette Cégep de Lionel-Groulx Cégep de Saint-Jérôme	Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue Cegep Beauce-Appalaches Cegep de Lévis Cégep Drummondville Cégep de la Gaspésie et des Îles Cégep de l'Outaouais Cégep André-Laurendeau Cégep Bois-de-Boulogne Cégep Maisonneuve Cégep Rosemont Cégep Saint-Laurent Cégep Vieux-Montréal Cégep Edouard Montpetit MFA CPE le Kangourou CPE Le petit monde de Caliméro CPE Joie de Vivre CPE-BC La Petite Marine Sorel-Tracy MTESS Saint-Hyacinthe Technopole MAMH Société d'habitation du Québec MRC de Portneuf MRC Haut-Richelieu : Ville de St-jean-sur Richelieu MRC Pierre-de-Saurel Ville de Granby MRC B-S MRC HSL MRC Roussillons MRC V-S Ville de Québec MRC de Joliette MRC Deux-Montagnes MRC Thérèse-De-Blainville MRC Hautes Laurentides MRC Abitibi-Ouest MRC Abitibi MRC Témiscamingue MRC de Beauce-Sartigan Ville de Lévis Ville de Drummondville MRC Haute-Gaspésie MRC de la Côté-de-Gaspé MRC du Rocher-Percé MRC Avignon BINAM (Ville de Montréal) Ville de Longueuil Ville de Laval Office municipal d'habitation de Laval Transport adapté et collectif des Hautes-Laurentides (TACAL) Corporation de développement communautaire des Hautes Laurentides Comité grande séduction Table régionale des organismes communautaires autonomes en logement de Laval ACEF Laval
--	---

Source: Direction générale des opérations régionales (DGOR)

Date: 6 juin 2025